

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 09 mai 2022

Le neuf mai deux mille vingt-deux, à dix heures, le conseil d'administration de l'Agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique s'est tenu au Foyer des Jeunes travailleurs à Tours, sur convocation de Madame Julie GAYET, présidente, en date du huit avril deux mille vingt-deux.

PRESENTS :

Le Conseil régional du Centre-Val de Loire :

Madame Delphine BENASSY ; Madame Cécile CAILLOU-ROBERT ; Madame Ambre LOUISIN ; Madame Sonia PAREUX ;

L'Etat :

Monsieur Benoît LECERF ; Monsieur Fabrice MORIO représenté par Madame Aurélia VESPERINI ; Madame Michèle PREVOST ;

Les personnalités qualifiées :

Madame Pauline CHASSERIEAU ; Monsieur Bruno GENINI ; Monsieur Stéphane GOURDON ; Madame Céline MENEHIN ;

Les représentants du personnel :

Madame Mélissa MARTIN ; Madame Delphine ROBIN-TYREK ;

ONT DONNE LEUR POUVOIR :

Monsieur Xavier COUTEAU ; Madame Julie GAYET ; Monsieur Nicolas GEORGES ; Madame Karine GLOANEC-MAURIN ; Madame Marie LAJUS ;

ASSISTAIENT EGALEMENT À LA SEANCE :

Madame Maud BRUN, directrice de la culture et du patrimoine au Conseil régional du Centre-Val de Loire ; Madame Sandrine ESNAULT, responsable des affaires générales de Ciclic Centre-Val de Loire ; Monsieur Philippe GERMAIN, directeur général de Ciclic Centre-Val de Loire ; Madame Annaïck LE RU, directrice générale adjointe de Ciclic Centre-Val de Loire ; Madame Pénélope LECOUFFE, stagiaire auprès de la direction à Ciclic Centre-Val de Loire ; Madame Karine SAUZET, Cheffe de service Création, Territoires et Publics au Conseil régional du Centre-Val de Loire.

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

- Présents : 13

- Votants : 18 (dont cinq pouvoirs)

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022

Délibération n°09-2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment L 1431-1 et suivants ainsi que R.1431-1 et suivants ;

Vu la loi N°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;

Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 17 août 2005 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 21 décembre 2011 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

Vu l'arrêté du Préfet du Centre-Val de Loire du 18 novembre 2015 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique » ;

Vu les statuts de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique.

Délibère :

Le 07 février dernier, le conseil d'administration a procédé au vote du budget primitif de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique pour l'année 2022 qui s'élève à 8 727 983,13 €.

Un budget supplémentaire est soumis aux membres du conseil d'administration afin notamment d'intégrer au budget de l'agence le résultat de fonctionnement inscrit au compte administratif 2021.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Report du résultat de fonctionnement 2021

Conformément aux éléments présentés au compte administratif, il est proposé de reporter au budget supplémentaire 350 250,75 € en section de fonctionnement au compte 002.

Une partie de ces crédits est pour le moment affectée comme suit :

- aux aides à la librairie : un montant de 27 560 € correspondant au reliquat 2021 du plan de relance de la DRAC Centre-Val de Loire, qui aurait dû faire l'objet d'un rattachement (et donc venir diminuer le résultat 2021). Le chapitre 6574 est augmenté d'autant en dépenses ;
- au dispositif *Jeunes en librairie* puisque le reliquat 2021 de l'action *Jeunes en librairie* est intégré à ce résultat (4 674 €) ;

- enfin, une enveloppe de 50 000 € vient compenser les pertes d'exploitation estimées des Cinémobiles par rapport aux prévisions du BP 2022 (cf ci-dessous).

Recettes propres et produits exceptionnels

Le chapitre 77 est en augmentation de 8 000 € pour intégrer une subvention exceptionnelle de la Société Française des Intérêts des Auteurs de l'écrit (SOFIA), pour le financement du dispositif de soutien et d'accompagnement à la jeune création littéraire (les Ateliers Ciclic Livre) expérimenté cette année.

La diminution du chapitre 70 (-50 000 €) est due aux pertes confirmées liées à l'exploitation des Cinémobiles (billetterie et prestations de locations) depuis ce début d'année. Elles sont compensées par une affectation en 002, comme vu ci-dessus.

Augmentation des dépenses du chapitre 011 :

Il convient de souligner l'augmentation du compte 611 à hauteur de 24 300 € en lien avec le nouveau contrat d'infogérance informatique qui a pour objectif de reprendre en main le parc de l'agence, l'organisation des serveurs et de renforcer la sécurité informatique (cela comprend en outre, à hauteur de 8 300 €, la main d'œuvre pour l'installation et la configuration d'un nouveau serveur, la reprise complète des baies informatiques...).

Augmentation des dépenses du chapitre 65 :

Comme indiqué précédemment, le chapitre 65 est augmenté de 27 560 € pour les aides à la librairie dans le cadre du reliquat 2021 du plan de relance de la DRAC Centre-Val de Loire.

Augmentation des dépenses du chapitre 66 :

Ce chapitre est augmenté de 500 € pour faire face à la prise en charge des frais de change par l'agence à l'occasion de cession de biens en dehors de la zone euro, dans la mesure où l'agence commence à réaliser des ventes à l'étranger (vente d'images d'archive essentiellement).

Le budget supplémentaire se présente donc comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT		
CREDITS DE FONCTIONNEMENT SOUMIS AU VOTE	308 250.75	-42 000.00
REPORTS		
<i>Restes à réaliser</i>	0.00	0.00
<i>Résultat de fonctionnement reporté</i>		350 250.75
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	308 250.75	308 250.75
BUDGET SUPPLEMENTAIRE GLOBAL	308 250.75	308 250.75

On trouve annexé au rapport le budget supplémentaire de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique au titre de l'exercice budgétaire 2022 qui porte le budget global de l'agence à 9 036 233,88 €.

Décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- D'approuver le budget supplémentaire 2022.

Votants : 18

Pour : 18

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

**Pour expédition conforme,
La Présidente de l'agence régionale du Centre-Val de Loire
pour le livre, l'image et la culture numérique**

Julie GAYET

